

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : La Région organise une convention citoyenne pour le climat et la biodiversité



Marie-Guite Dufay et Stéphanie Modde ont lancé l'exercice, le 24 novembre dernier. Du 15 décembre au 16 mars, auront lieu à Dijon plusieurs sessions d'échanges entre 50 citoyens tirés au sort.

Communiqué du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté du 24 novembre 2023 :

Face à l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité, les élus régionaux ont voté en décembre 2021 une déclaration d'urgence climatique qui comportait notamment « l'organisation et l'animation d'un débat citoyen sur le changement climatique, ses effets, les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques, actions et gestes concrets ».

C'est dans ce contexte que la Région Bourgogne-Franche-Comté organise sa première Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité.

Cette Convention, qui implique directement un panel représentatif de 50 citoyen.nes tiré.e.s au sort aura pour mission de proposer des pistes, leviers et solutions pour des modes de vie plus robustes répondant aux enjeux du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité : comment vivre, se nourrir, se déplacer, travailler, se loger, produire, consommer... en Bourgogne-Franche-Comté dans un avenir proche ?

C'est un exercice collectif et démocratique qui permettra aux citoyens de s'exprimer et de nourrir les politiques publiques régionales.

La Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité se réunira de novembre 2023 à juin 2024 lors de 5 sessions d'échanges :

- Session de lancement : 24 et 25 novembre 2023 à Besançon
- Session 2 : 15 et 16 décembre 2023 à Dijon
- Session 3 : 2 et 3 février 2024 à Dijon
- Session 4 : 15 et 16 mars 2024 à Dijon
- Session de restitution : juin 2024